

## SARCLURES

---

\* \* \* “ La graine de trèfle récoltée dans la Province vaudra beaucoup mieux que *celle* récoltée à l'étranger, *étant acclimatée.*”

Qu'est-ce qu'on veut dire ? D'abord, une plante s'acclimata, non pas une graine. Et puis, à quoi se rapporte “ *étant acclimatée* ? à “ la graine de trèfle récoltée à l'étranger ”, d'après le texte ; mais de la graine acclimatée ne peut-être que de la graine récoltée ici, c'est-à-dire de la graine étrangère qu'on a habituée à notre climat ; et, puisque de la graine acclimatée est de la graine récoltée chez nous, il n'y a plus de différence entre celle-ci et celle-là. C'est donc à “ la graine récoltée dans la Province ” que se rapportent les mots “ *étant acclimatée* ”. Mais elle n'a pas besoin d'être, au Canada, acclimatée à un climat autre que le climat de son pays *natal*, puisque son *pays natal* c'est le Canada. . .

Dans quels embarras une simple chronique agricole peut plonger un lecteur soucieux de comprendre quelque chose à ce qu'il dit !

Faut-il blâmer aussi “ *celle récoltée. . .* ” ?

Brunot autorise cette tournure, que Voltaire a employée, et dont on trouve des exemples même au XVI<sup>e</sup> siècle. D'après le savant grammairien, qui du reste n'hésite pas à admettre plus d'un barbarisme, un adjectif ou un participe passé pourrait qualifier le pronom démonstratif. Mais il ne faudrait pas faire de cette licence une règle, et les cas où elle est permise sont plutôt rares. Ecoutez ce que dit Stapfer là-dessus : “ Certain emploi du pronom démonstratif *celle, celui, ceux*, joint à un adjectif ou à un participe passé appartient *le plus souvent* à une langue si relâchée que la conversation même l'évite et qu'on n'en trouverait pas beaucoup d'exemples dans les livres qui se piquent de la moindre tenue ; mais ils pullulent sous la plume incontinent de nombreux journalistes que Rabelais eût trouvés “ plus baveux qu'un pot à moutarde ”, et que Montaigne aurait traités d'“ esfoirés. ”

\* \* \* Un avis de convocation commence ainsi :

“ La réunion générale annuelle du Cercle des Femmes canadiennes pour procéder à l'élection des *officières* aura lieu le . . . ”

Une *officière*, c'est une religieuse exerçant, dans un monastère, certaines fonctions. Les *Femmes Canadiennes* ne sont pourtant pas cloîtrées. . .

LE SARCLEUR